

**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE,
AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE
ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné:

- A) : AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale de la municipalité pour l'élection ci-haut mentionnée:
1. Avoir au moins 18 ans le 7 novembre 2021;
 2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2021; et à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
 3. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2021, sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache et,
 4. Avoir transmis à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 19 octobre 2021, une demande d'inscription à la liste électorale.

ET

- B) : AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection ci-haut mentionnée :
1. Avoir au moins 18 ans le 7 novembre 2021;
 2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2021; et à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
 3. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2021, sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache et,
 4. Avoir été désigné par une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le 1^{er} septembre 2021 et l'avoir transmise à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 19 octobre 2021.

L'on peut se procurer un formulaire de demande d'inscription à la liste à l'adresse suivante :

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
Isabelle Boileau
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

Ou par courriel à l'adresse : élections@saint-eustache.ca

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE:

1. La demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais avant la fin des travaux de la Commission de révision le 19 octobre 2021, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale qui sera transmise à ladite Commission de révision.
2. La procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée. Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection ou par courriel élections@saint-eustache.ca
3. Une personne morale, qui est propriétaire unique ou copropriétaire d'un immeuble, ne peut pas demander son inscription sur la liste électorale.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour d'avril 2021.

La greffière et présidente d'élection,
Isabelle Boileau